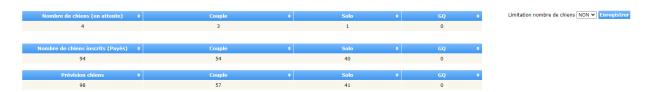




MODULE LIMITATION NOMBRE ENGAGEMENTS

Dorénavant GESCON, offre à l'organisateur la possibilité de limiter ou non le nombre d'engagements par concours et par série [Couple et Solo].

Cette opération est réalisable à partir de l'onglet [SYNTHESE/CONCOURS] et se présente de la manière suivante :



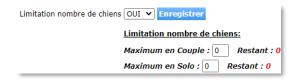
1) <u>Sans limitation</u>, votre écran par défaut comporte la zone suivante, l'indicateur de limitation est positionné sur NON, c'est-à-dire que vous ne fixez pas de limite du nombre de chiens, pour rester dans cette situation [aucune action de votre part n'est nécessaire].



2) <u>Avec limitation</u>, votre écran comporte la zone suivante, l'indicateur de limitation est positionné sur **OUI**, [ATTENTION] pensez à valider en cliquant sur [Enregistrer]



3) Après avoir choisi avec limitation en cliquant sur **OUI** et après avoir cliqué sur [**Enregistrer**] pour valider votre choix, la zone suivante vous est proposée :



4) Vous fixez alors le nombre limite de chien à engager en Couple et Solo et validez en cliquant sur [Enregistrer].



- Les places disponibles sont indiquées dans la zone [Restant].
- Remarque: à partir du moment où des engagements sont en cours, vous ne pourrez pas diminuer le nombre précédemment fixé, en revanche l'augmentation est admise.
- Les options Solos Complets et ou Couples Complets restent opérationnelles

Lors de l'engagement le concurrent est prévenu de votre décision de limiter le nombre d'inscriptions (si vous avez activé cette fonction). Ce message lui indique le nombre d'engagements restants sur le nombre total.

Vos éventuelles questions ou suggestions sont à adresser à gescon@cunca.net.

Joël CHAUVET